Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID: 027-212704282-20250324-DCM_2025_31-DE



DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-31

Vote des subventions exceptionelles

Date de la séance : 24 mars 2025
Date de convocation :18 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 21

Membres présents : 21 Nombre de votants : 22 Adopté à l'unanimité,

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Alain LEROY pouvoir à Mme Hélène LEROY.

Absentes excusées: Mme Stéphanie CHEUX, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

Madame le Maire propose une subvention exceptionnelle en soutien aux deux évènements suivants qui participent au rayonnement de la ville du Neubourg :

- 1 000 € pour le Festival Agricult'Eure en Folie, organisé par les jeunes agriculteurs, les 21 et 22 juin 2025, sur le site du Ressault ;
- 500 € pour l'association les Eur'euses qui a le projet de participer au trek Rose Trip Maroc du 30 octobre au 4 novembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

✓ DECIDE d'attribuer les sommes proposées comme exposées ci-dessus.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr Fait à LE NEUBOURG, le 24 mars 2025.

Le Maire, Isabelle VAUQUELIN La secrétaire, Caroline CHOPIN -